

# Fichier de renseignements confidentiels

## Fiche descriptive

Article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et article 4, alinéa 1, paragraphe 5 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2)

### 1 Désignation du fichier

Nom du fichier :	Vérifier la conformité d'une déclaration produite par un particulier ou une entreprise
Famille du système :	Vérification
Détenteur :	Direction générale des entreprises (DGE)
Date de création :	1994-01-01

### 2 Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements concernant l'identité	<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'éducation
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant la santé	<input type="checkbox"/> Autres renseignements (précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Renseignements financiers	
<input type="checkbox"/> Renseignements concernant l'emploi	

### 3 Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/> En vue de l'application d'une loi (précisez) :
<p>Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002)</p> <p>Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3)</p> <p>Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1)</p> <p>Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3)</p> <p>Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5)</p> <p>Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9)</p> <p>Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1)</p> <p>Loi sur l'assurance parentale (RLRQ, chapitre A-29.011)</p> <p>Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, chapitre T-0.1) et Loi sur la taxe d'accise (LRC 1985, chapitre E-15)</p> <p>Loi de la taxe sur le tabac (LRO 1990, chapitre T-10)</p> <p>Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, chapitre T-1)</p>
<input type="checkbox"/> En vue de l'application d'un règlement (précisez) :
<p><input checked="" type="checkbox"/> En vue de l'application d'un programme (précisez) :</p> <p>Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA)</p> <p>Entente relative à l'échange de renseignements pour l'application du Régime d'immatriculation international (IRP)</p>

<input checked="" type="checkbox"/> Pour la gestion interne de Revenu Québec (précisez) : <b>Suivi des dossiers de vérification</b>
<input type="checkbox"/> Autres fins (précisez) :

**4 Provenance des renseignements versés au fichier**

**5 Catégories de personnes concernées par les renseignements versés**

<input checked="" type="checkbox"/> Personne visée par les renseignements <input checked="" type="checkbox"/> Membre du personnel de Revenu Québec <input checked="" type="checkbox"/> Autre organisme public <input checked="" type="checkbox"/> Organisme privé <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :	<input checked="" type="checkbox"/> Clientèle de Revenu Québec <input checked="" type="checkbox"/> Membre du personnel de Revenu Québec <input type="checkbox"/> Autres (précisez) :
--	--

**6 Mode de gestion du fichier**

<b>Type de support :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Informatique <input checked="" type="checkbox"/> Autres (précisez) : <b>Papier</b>
<b>Lieu de conservation (ex. : dans les locaux de l'organisme) :</b> <input type="checkbox"/> Dans un endroit unique <input checked="" type="checkbox"/> À plusieurs endroits Précisez :
<b>Durée de conservation des renseignements:</b> (selon le calendrier de conservation) Durée : <b>La durée de conservation des renseignements sur support papier varie selon la nature du dossier ou des renseignements visés, sans excéder 10 ans. Les renseignements sur support informatique sont conservés indéfiniment.</b>

## 7 Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions

Titre, fonction, unité administrative

Les employés de Revenu Québec ayant les accès informatiques autorisés

## 8 Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements confidentiels

- Contrôle des accès aux aires de travail
- Contrôle des accès aux aires d'entreposage
- Surveillance des lieux

- Contrôle des droits d'accès
- Journalisation
- Autres (précisez) :

## 9 Mise à jour de la fiche descriptive

Date de la création : 2015-03-26

Date de mise à jour et objet de la modification, s'il y a lieu :

2018-03-06 : Ajout d'une précision à la section 3 concernant la gestion interne à Revenu Québec